

Communes de la Haute-Loire équipées pour instruire et remettre des passeports biométriques

Nom de la commune	Horaire d'ouverture au public du service État-Civil
Aurec-sur-Loire	Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00. Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 (pas de passeports le samedi).
Brioude	Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30. Le samedi de 8 h 30 à 12 h 00.
Brives Charensac	Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.
Chadrac	Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30.
Craponne-sur-Arzon	Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00. Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Langeac	Du lundi au vendredi De 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30.
Le Monastier-sur-Gazeille	Le lundi, le mercredi et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30. Le mardi, le vendredi et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Monistrol-sur-Loire	Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 (pas de passeports le samedi).
Le Puy-en-Velay	Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30. Le vendredi de 8 h 30 à 16 h 00.
Tence	Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17h00. Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.
Vals-Près-le-Puy	Du mardi au jeudi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.
Vorey-sur-Arzon	Du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00. Le mardi et le vendredi de 14 h 00 à 17 h 00.
Yssingeaux	Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00. Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.